

## Prix Jacques Chessex Règlement

Destiné à encourager les élèves du Gymnase Provence à l'écriture et à la création, le Prix Jacques Chessex, qui a été décerné pour la première fois en 2012, est doté de son règlement en 2014.

### I. Généralités

Le Prix Jacques Chessex récompense le travail de création d'un élève du Gymnase Provence. Il est attribué à une œuvre inédite en prose, ou poétique, ou critique, ou dramatique. Il couronne une écriture en devenir, inventive, remarquable par son style.

### II. Organisation

1. Le Prix Jacques Chessex est décerné chaque année par le Gymnase Provence.
2. Le chef de file de français établit au début de l'année scolaire un échéancier qu'il communique aux élèves et aux maîtres de l'établissement.
3. Les candidats remettent leur travail, en trois exemplaires, au chef de file de français (au plus tard au printemps, durant la semaine qui précède les vacances de Pâques). Le chef de file de français se charge de transmettre les textes aux différents membres du jury.
4. Choix du lauréat
  - a. La sélection a lieu selon deux tours de table : lors d'un premier tour de table, chaque juré choisit deux travaux et argumente son choix ; lors d'un deuxième tour de table, chaque juré choisit un travail parmi les deux travaux qui ont obtenu le plus de voix.
  - b. Le nom du lauréat est annoncé le jour même.
  - c. Chaque membre du jury peut avoir un entretien avec les candidats qui n'ont pas été retenus.
5. Le lauréat reçoit le Prix Jacques Chessex lors de la cérémonie des promotions.
6. Le lauréat est invité à lire son texte, ou un extrait de ce dernier, lors de la fête de fin d'année du Gymnase et/ou aux Promotions. Le texte peut être sujet à une publication interne.
7. Le travail récompensé est publié sur le site Internet du Gymnase Provence avec le copyright de l'auteur.

### III. Statut du jury

1. Le jury, constitué de l'ensemble des maîtres de la file de français, est ouvert à d'autres maîtres du Gymnase Provence.
2. Le jury est constitué d'un nombre impair de membres.
3. Les activités et les délibérations du jury sont menées sous la présidence du chef de file de français.
4. Les membres du jury s'engagent à lire les textes et à participer aux délibérations.
5. Le jury est renouvelé chaque année.